



## CONFERENCE DE PRESSE

Christine Defraigne, cheffe de groupe,  
le groupe MR au Conseil communal de Liège

Sébastien Bovy, Fabrice Drèze, Gilles Foret, Elisabeth Fraipont,  
Pierre Gilissen, Louis Maraite, Raphaël Miklatzki, Audrey Neuprez,  
Diana Nikolic, Michel Peters.

Et

Geneviève Mohamed, cheffe de groupe,  
le groupe MR au CPAS de Liège

Valérie Lux et Jean-Yves Segers.

***Courage, Fuyons!***

**Mardi 15 décembre 2015**  
**Maison de la Presse de Liège**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Table des Matières .....</b>	<b>2</b>
<b>BUDGET 2016 DE LA VILLE DE LIÈGE.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Le Collège, ça trompe énormément !.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Les réserves .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. La charge de la dette .....</b>	<b>4</b>
1.2.1. Les investissements.....	5
<b>1.3. Mauvaise estimation des recettes.....</b>	<b>6</b>
<b>1.4. La gestion du portefeuille d'assurances.....</b>	<b>7</b>
<b>2. Hibernatus .....</b>	<b>8</b>
<b>2.1. Liège au bois dormant.....</b>	<b>8</b>
2.1.1. Le Précompte Immobilier .....	9
2.1.1. Les Liégeois désertent-ils ? .....	10
<b>2.2. Zéro base budgeting.....</b>	<b>10</b>
<b>2.3. Le défi de la supracommunalité .....</b>	<b>12</b>
<b>2.4. Les grands projets oubliés .....</b>	<b>12</b>
<b>2.5. Politique des ressources humaines.....</b>	<b>13</b>
<b>2.6. Politique des Grandes Villes .....</b>	<b>13</b>
<b>3. C'est pas moi, c'est lui .....</b>	<b>14</b>
<b>3.1. La cotisation de responsabilisation pensions.....</b>	<b>14</b>
<b>3.2. Le Fonds de Pension.....</b>	<b>15</b>
<b>3.3. Le Fonds des Communes .....</b>	<b>15</b>
<b>BUDGET 2016 DE LA POLICE LOCALE DE LIEGE.....</b>	<b>17</b>
<b>BUDGET 2016 DU C.P.A.S. DE LA VILLE DE LIEGE .....</b>	<b>19</b>

## BUDGET 2016 DE LA VILLE DE LIÈGE

Nous supposons que cette année, à l'annonce du budget 2016, la Ville referait surface, allait émerger des flots. Et voici le budget 2016 tant attendu sur lequel nous avons misé tant d'espoirs. Mais quel désespoir !

Ce budget, pour autant qu'on puisse l'appeler ainsi, est en réalité une sorte de Cahier de Modifications Budgétaires de 2015 qui, pour rappel, n'existe pas, et non un budget 2016.

Selon le bourgmestre, le budget est « à l'équilibre, sérieux mais ambitieux », mais, pour nous, la réalité est tout autre. Ce « budget » n'est qu'une suite, parfois pas très logique, de chiffres et non un véritable acte politique comme Liège le mériterait.

Certes, ce budget est à l'équilibre, mais à quel prix ? A coup d'emprunts, en faisant exploser la dette et en puisant dans les réserves. « Courage, fuyons ! » A l'image de ce vieux film, nous sommes de nouveau face à un Collège qui use et abuse des vieilles recettes sans se renouveler, sans solutionner les problèmes.

Ce Collège n'assume pas et ne remue plus, l'électroencéphalogramme est plat. C'est inquiétant pour Liège et les Liégeois qui subissent l'inertie des autorités.

Nous retiendrons de ce « budget » 2016 deux éléments :

Courage, fuyons nos responsabilités !

Courage, fuyons la vérité !

Et du courage, s'ils veulent se tourner vers l'avenir et redynamiser la Ville, ils en auront bien besoin.

## 1. LE COLLÈGE, ÇA TROMPE ÉNORMÉMENT !

Un budget à l'équilibre, c'est ce que le Collège annonçait au conseil, ce qui semblait les réjouir. Lorsque l'on y regarde de plus près, force est de constater que l'équilibre à l'exercice propre est atteint grâce à des emprunts et une charge de la dette en augmentation. Signalons également que le coût des investissements prévus en 2016 sont moindres qu'en 2015 et, en définitif, nous n'en savons pas grand-chose. Ce Collège tenterait-il de nous duper ?

### 1.1. LES RÉSERVES

L'année dernière, la Ville ne puisait pas dans les réserves, mais aujourd'hui, il faut rattraper les dettes des exercices antérieurs.

Cette année, 3,9 millions ont été prélevés du Fonds F.O.U.R.M.I., soit **20% de ce Fonds, 1/5 du bas de laine de la Ville**, qui n'aura plus de quoi se réchauffer en cas de grands froids.

L'Echevin compétent justifie ce recours aux réserves : « C'est moins que l'année dernière ». Il est donc grand temps de s'inquiéter : en 2015, rien n'a bougé. Le Collège lui-même ne s'y retrouve plus dans tous ces montages financiers.

Jusque quand nos réserves vont-elles durer ? Elles ne sont pas éternelles. A ce train-là, la réserve ordinaire de la Ville ne tiendra pas longtemps. **Aucun état des lieux ne nous a été donné dans le Plan de Gestion de 2016. Où en est-on ?**

TABLEAU 1 : ETAT DU FONDS FOURMI

	Fonds de réserve FOURMI	
<b>Budget 2013</b>	20,5 millions	
<b>Compte 2014</b>	20,5 millions	
<b>Budget 2015</b>	20,5 millions	
<b>Budget 2016</b>	16,6 millions	- 3,9 millions = 20 %

### 1.2. LA CHARGE DE LA DETTE

TABLEAU 2 : PROJECTION EN 2015 – PLAN DE GESTION 2015

Dettes	2015	2016
	33,7M	36,3M

TABLEAU 3 : BUDGET 2016

Dettes	2015	2016
	33,7M	<b>37,8M</b>
<b>Différence</b>		<b>+ 1,5M par rapport au plan de gestion 2015, soit +4,1M qu'en 2015</b>

Si l'on compare la projection de 2015 et la charge réelle de la dette en 2016, nous constatons que la Collège nous annonçait une augmentation de la dette, certes, mais celle-ci devait passer de 33,7 millions à 36,3 millions d'euros. En 2016, la dette est réellement plus élevée que prévu avec un **montant à rembourser de 37,8 millions d'euros, dont 36,8 millions d'emprunts**. Le bourgmestre se félicite pourtant de maîtriser la dette : l'augmentation n'est pas importante se lon le Collège, mais il faudra tout de même bien la payer.

Nous nous permettons d'émettre un doute concernant les emprunts réalisés par la Ville et, surtout, les taux dont la Ville « bénéficie ». Les taux utilisés pour les nouveaux emprunts ne sont pas nécessairement les plus avantageux. Les taux de certains emprunts existants sont inférieurs au taux de l'emprunt de consolidation (voir tableau du Collège). **Les emprunts renégociés sont-ils vraiment les plus bas ?** Quel serait l'intérêt d'une telle manœuvre ?

La banque Belfius accorde des taux qui peuvent aller en-dessous des 3%, pourquoi la Ville ne pourrait-elle pas en bénéficier ? Quelles sont les négociations faites par les autorités communales ? **De plus, le Collège s'engage à assurer les surcoûts de l'opération, mais quels sont-ils ?**

**Enfin**, nous pensons que nous ne disposons pas de toutes les informations dont nous aurions besoin. Quand le Collège décidera-t-il, par exemple, de faire un état des lieux de la trésorerie de la Ville ? **Trop de questions en suspens sans pour autant obtenir de réponses !**

### 1.2.1. Les investissements

Outre la maîtrise de la dette, le Collège qualifie son budget d'ambitieux, et ce en raison du fait qu'un total de 62,2 millions d'euros ont été investis dans divers projets.

Parmi ceux-ci, voici un aperçu de divers projets.

TABLEAU 4 : INVESTISSEMENTS DE LA VILLE - 2016

Projet	A charge de la Ville	Autre
Cité Administrative	2.300.000 (prélèvement fonds de réserve extraordinaire)	20.700.000 (Feder)
Passerelle Vivegnis		1.035.000 (subsides)
Musée Avroy		2.800.000 (subsides)
Réaménagement Droixhe		1.000.000 (subsides)
Réaménagement Coronmeuse		2.410.000 (subsides)
Signalisation touristique	90.000 (emprunt à charge commune)	90.000 (subsides)
Crèches	347.951 (emprunt à charge de la commune)	1.433.100 (subsides)
Degrés des Tisserands	130.000 (emprunt à charge de la commune)	130.000 Prélèvements - Subside Fonds d'investissement: Prélèvements sur le fonds de réserves extraordinaires
Rénowatt	2.000.000 (emprunt à charge commune)	
Voirie		400.000 (subsides)

Sur l'ensemble de ces projets, on remarque clairement que la Ville n'investit pas beaucoup en fonds propres. Mais qui paye quoi ?

Christine Defraigne s'est étonnée de ce manque d'information et a posé la question à l'Echevin en commission, qui n'a pas su, ou voulu, répondre. Les questions subsistent : quelle est concrètement la part investie par la Ville dans ces investissements, celle-ci étant limitée à une charge de 25 millions d'euros ? Quelle est la part des emprunts ? Et, surtout, à quel taux ?

Cette fameuse ambition dont nous assenait le Collège n'est-elle pas, à nouveau, qu'une fallacieuse invention de celui-ci pour détourner nos yeux de la réalité : **en 2015, 65 millions d'euros ont été investis (25 millions à charge de la Ville et 40 millions de recettes extérieures)**. En diminuant encore les investissements, mais en augmentant les dépenses, on a le droit de se poser des questions.

### 1.3. MAUVAISE ESTIMATION DES RECETTES

En 2014, Le PRI n'a pas répondu aux attentes et espoirs du Collège. Effectivement, il avait été budgété à 66.596.070€, mais le rendement de cette taxe n'était, finalement, que de 59.502.787,89 €, soit une **différence négative de 7.093.282,11€, - 10,66%**.

Pour rappel, en 2015, le montant budgété était de 162.909.031 millions d'euros, nous n'avons pas encore le Compte 2015 évidemment.

En ce qui concerne les autres taxes et redevances, le montant budgété était de 158.734.119 millions d'euros, mais ce qui a réellement été perçu : 153.064.953,54 millions au Compte 2014. **La différence est de 5.669.165,46 millions d'euros, soit une somme qui peut faire pencher la balance dans l'équilibre d'un budget.**

En 2016, en y regardant de plus près, on remarque tout de même que certaines taxes ont été surestimées à + de 50%, si on compare les exercices antérieurs.

Citons, notamment :

**TABLEAU 5 : RENDEMENT DES TAXES (DIVERSES TAXES QUI N'ONT PAS SUBI L'AUGMENTATION DE 2015)**

Taxes	Compte 2014 (€)	Budget 2016 (€)	Différence
<b>Célébration mariage</b>	13.050	45.000	+ 71%
<b>Introduction voirie</b>	14.198	30.000	+ 53%
<b>Taxe sur les inhumations</b>	182.264,60	210.000	+ 14%
<b>Redevance occupation depot mortuaire</b>	24.543,67	40.000	+ 39%
<b>Taxe remboursement trottoirs</b>	5.295,33	14.000	+ 63%
<b>Taxe remboursement égouts</b>	1.056,58	6.200	+ 83%
<b>Taxe sur les déchets ménagers</b>	1.473.489	2.300.000	+ 36%



Une belle opportunité de gonfler ses recettes, en augmentant, parfois de manière, exponentielle, le rendement des taxes. Rappelons quand même que la population diminue, qu'on le veuille ou non.

N'ayant toujours pas les comptes de 2015, nous espérons que le schéma ne se reproduira pas une année supplémentaire.

Et en 2016, l'estimation du rendement des taxes a encore augmenté : surestiment-ils les chiffres ? Ce budget s'apparente à une escroquerie intellectuelle.

#### 1.4. LA GESTION DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES

L'actualisation du Plan de Gestion nous apprend que « le gain obtenu de la renégociation de nos contrats (d'assurance) est estimé à 520.000 euros. » Nous sommes enchantés d'apprendre qu'un projet lancé par la Ville a porté ses fruits, mais restons sceptiques. Personne ne nous jettera la pierre si nous demandons : Comment avez-vous géré les assurances jusque 2013 ? Si le gain obtenu est de 520.000 euros cette année, **quelles sont les pertes antérieures ?** Le doute plane...

## 2. HIBERNATUS

Les vieilles recettes du Collège ne fonctionnent plus. Nous regrettons le manque de dynamisme de ce soi-disant budget 2016. Ci-dessous, nous avons décidé de pointer du doigt les éléments qui mériteraient un droit de regard du Collège et, surtout, d'être actualisés.

### 2.1. LIÈGE AU BOIS DORMANT

	2014	2015	Différence
<b>Population</b>	196.291	195.968	- 323

La population a bien diminué en 2015, à Liège, ce qui nous inquiète. Selon l'Echevin interrogé en commission, cette diminution pourrait n'être qu'un simple comptage statistique. Si la mésange ne fait pas l'hiver, ce n'est tout de même pas bon signe pour Liège. Nous soulevons le manque d'informations qui nous sont données face à cette réalité.

Aucune taxe n'a été augmentée dans le budget 2016. Au vu de l'augmentation de 2015, il n'était effectivement pas nécessaire d'en ajouter davantage.

Pour rappel :

TABLEAU 6 : TAXES ET REDEVANCES – BUDGET 2015

	Budget 2014	Budget 2015	Différence
Taxe déchets ménagers (forfait)	14.800.000	13.300.000	-1.500.000
Taxe déchets ménagers (vente de sacs)	1.367.000	2.300.000	933.000
Taxe sur l'exploitation des parkings à péage	505.000	850.000	345.000
Taxe sur les parkings commerciaux gratuits	0	665.000	665.000
Redevance sur le stationnement de longue durée	2.380.000	2.630.000	250.000
Redevance sur le stationnement	2.050.000	2.300.000	250.000
Taxe sur la construction	300.000	0	-300.000
Taxe sur les pylônes pour GSM et autres	0	300.000	300.000
Taxe sur les secondes résidences	300.000	600.000	300.000
Taxe additionnelle au précompte immobilier	66.596.070	69.923.764	3.327.694
...			
<b>Total des recettes</b>	158.734.119	162.909.031	<b>+ 4.174.912</b>



TABLEAU 7 : EVOLUTION DES TAXES ET REDEVANCES

	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016
<b>Recettes Taxes &amp; Redevances</b>	142.492.441,13	147.706.594,28	159.417.020,88	162.909.031	170.645.479
<b>Différence</b>		+ 5.214.153,15	+ 11.710.426,6	+3.492.010,12	+ 7.736.448

Depuis 2012, la recette des taxes a augmenté de 28.153.037,87 millions d'euros, soit une augmentation de 17% en 4 ans !

Il n'est donc pas étonnant que les Liégeois prennent peur face à de telles mesures et quittent la ville.

### 2.1.1. Le Précompte Immobilier

Par ailleurs, nous n'assistons à aucune augmentation du PRI, ni du taux de l'IPP cette année. Par contre, le PRI a été augmenté au budget 2015 de 2,870 à 2,990, ce qui est dissuasif, la preuve en est. C'est un taux très haut et il est toujours à 2,990 en 2016.

Pour rappel, Liège est en tête, et ce de longue date avec ce taux qui explose les autres :

TABLEAU 8 : PRÉCOMPTE IMMOBILIER - CENTIMES ADDITIONNELS

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
<b>Ans</b>	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
<b>Awans</b>	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550
<b>Aywaille</b>	2.575	2.575	2.575	2.575	<b>2.575</b>	2.500	<b>2.500</b>	2.400	2.400	2.400
<b>Bassenge</b>	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
<b>Beyne-Heusay</b>	<b>2.600</b>	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
<b>Chaufontaine</b>	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	<b>2.550</b>	2.400	2.400	2.400	2.400
<b>Comblain-au-Pont</b>	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
<b>Dalhem</b>	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
<b>Esneux</b>	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	<b>2.600</b>	2.400	2.400	2.400
<b>Fléron</b>	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
<b>Herstal</b>	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
<b>Juprelle</b>	<b>2.300</b>	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100
<b>Liège</b>	2.870	2.870	2.870	2.870	2.870	<b>2.870</b>	2.880	2.880	<b>2.880</b>	2.890
<b>Oupeye</b>	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
<b>Saint-Nicolas</b>	<b>2.700</b>	2.600	2.600	<b>2.600</b>	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
<b>Seraing</b>	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700
<b>Soumagne</b>	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	<b>2.600</b>	2.500	2.500	2.500
<b>Sprimont</b>	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	<b>2.600</b>	2.500	2.500	2.500
<b>Visé</b>	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
<b>Grâce-Hollogne</b>	<b>2.600</b>	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
<b>Blégny</b>	2.600	2.600	2.600	2.600	<b>2.600</b>	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
<b>Flémalle</b>	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700
<b>Neupré</b>	2.800	2.800	2.800	2.800	2.800	<b>2.800</b>	2.600	2.600	2.600	2.600
<b>Trooz</b>	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600

Il faut dire que, dès 2016, 60% de l'enveloppe « taxe GSM » versée au **Fonds des Communes**, soit 6,7 millions €, seront soustraits du Fonds, et ce par mesure d'économie ! On pourrait supposer que cette diminution de 6,7 millions € du financement général des communes wallonnes sera impactée de la même façon sur celles-ci, mais ce ne sera pas le cas !

En effet, la diminution de 6,7 millions touchera uniquement les dotations des communes dont :

- l'additionnel IPP est inférieur à 8%
- et l'additionnel PRI est inférieur à 2600 centimes additionnels (soit le plafond recommandé dans la circulaire budgétaire).

En résumé, le Gouvernement wallon a décidé de diminuer le financement des communes, mais concentre cette diminution sur les dotations des communes présentant des taux d'additionnels les plus bas. Il n'est donc pas étonnant que l'additionnel PRI liégeois ne diminue, autant tenter d'obtenir plus !

### 2.1.1. Les Liégeois désertent-ils ?

Liège était candidate à Liège 2017, SmartCity et autres projets ambitieux, mais pour y arriver il faut du courage, de la persévérance, des idées et un bien-être citoyen... Ce Collège ne mène pas de politique de grande ville et on assiste, bien malgré nous, à la transformation de notre Ville. Liège se sent fière d'être une métropole, mais si on ne lui donne pas les moyens d'y arriver et de le rester, elle se verra désertée.

Effectivement, de telles mesures et le style avec lequel le Collège règle les problèmes n'attirent pas le touriste et déçoit les Liégeois. Pour preuve, malgré le comptage statistique justifié par l'Echevin, **les Liégeois fuient le centre-ville**, devenu trop cher et, surtout, peu pratique.

Chaque année, le groupe MR et moi-même insistons sur le dossier de la mobilité, qui doit être pris à bras-le-corps par les autorités, car les conséquences pourraient être terribles pour la Ville. Le Tram est en standby. Aucune trace dans ce budget d'une quelconque solution ou amélioration à ce problème primordial. Le Plan de Gestion nous annonce que la politique sur le stationnement va être révisée, et c'est tout !

**Comment les Liégeois peuvent-ils faire confiance à un Collège qui ne les écoute pas ?** Notre sentiment est qu'habiter à Liège est devenu un pari et se rendre dans notre centre-ville n'est déjà pas chose aisée, un sentiment d'insécurité y règne. Et tout cela se traduit par un sentiment d'impuissance des Liégeoises et Liégeois face à un Collège inerte qui ne remue plus ! Il va falloir se bouger pour notre Ville et nous serons les premiers à ranimer les autorités communales pour que des décisions soient prises, Liège est une métropole qui doit exister en tant que telle.

**Liège est embouteillée, Liège est en manque de solutions pour le réseau urbain, Liège a besoin de solutions, maintenant et tout de suite.**

### 2.2. ZÉRO BASE BUDGETING

Nous demandons depuis toujours un zéro base budgétin, sans succès ! Une année de plus, le Collège ne s'attaque pas à l'inattaquable et continue sur sa lancée.

L'absence de réaction, l'inertie de la Ville n'est pas nouvelle, mais l'opposition doit la pointer du doigt pour espérer que les choses puissent changer... Un jour, peut-être, l'échevin des finances entrera-t-il dans cette voie, mais ce n'est pas pour demain.

En soi, les dépenses de transfert augmentent, cette année, **d'1.049,362 euros (ce qui comprend les dotations Police et CPAS)**, et une partie est notamment attribuée aux associations sportives, ce que nous saluons. Mais, quoi qu'il en soit, une remise à plat est nécessaire pour que le conseil puisse enfin y voir plus clair !

Voici certaines augmentations faites par la Ville :

TABLEAU 9 : SUBSIDES

	Budget 2015	Budget 2016	Différence
Asbl Liege sport	143.000	188.000	+45.000
Jazz à Liège	16.200	20.000	+3.800
MNEMA	60.000	120.000	+ 60.000
Asbl REMUA	0	45.000	+45.000
Festival de la BD	0	25.000	+25.000
Forum des humanités	0	50.000	+50.000
Emulation	94.484	97.000	+2.516
Asbl Bresoux sports-culture	106.427	115.427	+9.000
Centre multimedia Don Bosco	3.390	8.316	+4.926
Bibliothèque – province de Liège	9.975	20.790	+10.815

Nous nous étonnons de l'augmentation des subsides octroyés à l'asbl les manifestations liégeoises alors que le Collège annonçait une diminution de 5% des subsides. Quel est le rôle réel de cette asbl ? Pourquoi se voit-elle encore accorder des subsides supplémentaires ? Comment est-attribué la gestion des divers évènements à Liège ?

TABLEAU 10 : SUBSIDES LES MANIFESTATIONS LIÉGEOISES

	Budget 2015	Budget 2016	
Les Coteaux de la Citadelle	45.000	75.000	+30.000
manifestations et événements touristiques	6650	36.650	+30.000
Promotion de la foire	30.000	32.000	+2000
action de développement commercial	0	35.000	+35.000
Fête de la musique	5000	7000	+2000
Théâtres, spectacles: - ASBL Les Manifestations Liégeoises	0	15.000	+15.000
<b>TOTAL :</b>			<b>+ 114.000</b>

### 2.3. LE DÉFI DE LA SUPRACOMMUNALITÉ

Unir ses forces pour être plus fort, c'est le défi de la supracommunalité auquel la Ville a eu envie de faire face. Entre envie et action, il y a un monde.

La Province de Liège relève le défi en créant des instances supracommunales propres à chaque arrondissement et nombreux projets ont été mis en route. Le bourgmestre de Liège, pourtant président du Parti Socialiste, n'arrive pas à fédérer et s'investir, ce qui est réellement négatif pour une ville comme Liège, une Ville qui se voulait candidate à Liège 2017, qui est censée être une métropole. Le défi de la supracommunalité, à Liège, est donc bel et bien un échec.

Monsieur le Bourgmestre, l'ambition peut rapporter gros et vous semblez en manquer cruellement : ce budget est visiblement semblable à celui d'une petite ville comme Châtelet, soit le budget d'une commune banale et non d'une grande ville telle que Liège. Pour que Liège évolue, le Collège doit faire de même.

### 2.4. LES GRANDS PROJETS OUBLIÉS

2015, nous avons obtenu des fonds FEDER pour plusieurs grands projets.

Dans ce budget extraordinaire, nous en retrouvons que deux : la rénovation de la Cité administrative (23.000.000) et le réaménagement de Coronmeuse (2,4 millions) et de Droixhe (1 millions).

TABLEAU 12 : FONDS FEDER

PROJETS	BESOINS	FONDS FEDER
<i>Nouvelles Halles des Foires</i>	40M + 3M (dépollution)	35M
<i>Bavière</i>	46M	28M
<i>Rénovation de la Cité Administrative</i>	29M	22M
<i>Eco-quartier de Coronmeuse</i>	24M + 5M (dépollution)	29M
<i>Boulevard urbain à Droixhe</i>	12M	10M

Quid des autres projets ? Bavière a obtenu une partie de son financement mais rien n'apparaît dans le budget extraordinaire. Le schéma est le même pour le Halles des Foires et l'éco-quartier.

A côté de ces projets subsidiés par les fonds FEDER, d'autres grands dossiers ne sont toujours pas présents comme par exemple l'espace Tivoli, la rénovation du Palais des Congrès, les parkings relais, l'Eros center, etc.

Le plan de gestion mentionne tout de même la piscine Jonfosse. Les travaux devraient débuter dans le courant de l'année 2016. Espérons qu'elle verra bel et bien le jour et ne tombera pas également dans les limbes. N'oublions pas que, dès qu'elle ouvrira ses portes, Outremeuse fermera ses portes pour rénovation, soit l'offre de natation des Liégeois ne va pas s'améliorer pendant un certain temps.

## 2.5. POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

L'Echevin nous l'annonce : un audit pour rencontrer les professions de demain va être demandé. A la Ville, on nomme des fonctionnaires, mais on ne prend pas en compte les besoins d'aujourd'hui. A son habitude, le Collège continue sur sa lancée, reprenant le même mode de fonctionnement, sans s'interroger sur les besoins changeants de la société.

Le groupe MR s'interroge et félicite l'initiative d'un audit, même si ce ne sont pas les professions de demain mais celles d'aujourd'hui qui devraient être rencontrées, ça serait déjà pas mal ! Nous n'avons aucune idée si, par exemple, un webmaster est présent à la Ville, au vu du site Internet datant de Matusalem et pas actualisé.

Une véritable politique des ressources humaines doit être menée pour éviter des frais inutiles. Nommer pour nommer n'apportera pas à la Ville le souffle dont elle a besoin.

## 2.6. POLITIQUE DES GRANDES VILLES

La Politique Fédérale des Grandes Villes a été transférée partiellement, avec la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat, aux régions. Il semblerait que, outre l'argent destiné à être investi pour les grandes villes wallonnes, le gouvernement wallon a décidé d'ajouter un montant supplémentaire pour permettre à ces grandes villes de lutter contre le radicalisme.

En tout cas, l'aide du gouvernement fédéral est la bienvenue.

### 3. C'EST PAS MOI, C'EST LUI

#### 3.1. LA COTISATION DE RESPONSABILISATION PENSIONS

La problématique des pensions revient à nouveau sur la table en 2016, preuve supplémentaire que ce budget n'en n'est pas vraiment un, que ce Collège fatigue et s'essouffle, n'arrive plus à avancer. Réexpliquons brièvement le problème : La ville étant affiliée à l'ONSS APL depuis 2003, elle s'est vu imposer en 2011, par la loi Daerden, une cotisation de responsabilisation pensions. Cette cotisation vaut pour toutes les pensions. Mais il faut la payer !

Comment le Collège compte-t-il résoudre cet épineux dossier? Rappelons que pour 2013 et 2014, il avait pu compter sur le prêt de 450 millions, octroyé par le Gouvernement wallon en 2008. En 2015, cette solution avait déjà fait son temps et le Collège souhaitait externaliser cette cotisation en empruntant, soit il confondait externalisation et emprunt.

Aujourd'hui, le Collège apporte un complément d'éléments et nous confirme qu'ils ont accepté le **prêt extraordinaire de la Région wallonne d'un montant de 18.794.521 millions d'euros** (en prenant en charge les cotisations CPAS et Police également). On a donc fini par externaliser la charge... soit on a contracté un prêt. La Ville prévoit de rembourser un montant de 750.000 euros par an dès 2016 et recherchent « activement » d'autres pistes.

Parmi les solutions envisagées, le Collège attend « l'opération de transfert des services du maintien à domicile du CPAS vers l'intercommunale ISOSL » qui soulagera la facture de responsabilisation d'1 million d'euros. ISOSL ayant un personnel nommé qui n'est en principe pas concerné par la solidarisation. **Le Collège fait reposer ses espoirs sur le fédéral** qui adoptera la carrière mixte, car elle diminuerait l'impact de la cotisation. Tout arrive.

Ensuite, les autorités communales attendent la décision du tribunal de Première Instance de Bruxelles – saisi par la Ville de Namur – et relative à un potentiel remboursement des cotisations pension déjà payées par les deux villes. La Ville se sent flouée par rapport à l'argent cotisé et celui qui doit lui être rétribué. Liège a donc fait intervention volontaire agressive, comme l'on dit en procédure.

En somme, le problème reste identique que l'année dernière : **on simule une recherche de solution** et, surtout, on reporte les problèmes sur les générations futures.

Rappelons que, dans la conclusion du Plan de Gestion 2015, la Ville assurait « prendre les devants » pour régler la situation. Toujours rien à l'ordre du jour en 2016.

Signalons également que, chaque année, le problème se renouvellera et ce, jusqu'à épuisement des fonds ! **Le Collège compte-t-il externaliser/emprunter chaque année afin de payer la charge des cotisations ? Pas de réponse.**

### 3.2. LE FONDS DE PENSION

En 2015, nous envisagions déjà la problématique du Fonds de Pension qui va se vider progressivement et qui, dès 2022, sera épuisé pour couvrir les cotisations si le Collège ne trouve pas de solutions concrètes. Le report des charges, et surtout le problème et de la recherche de solutions, est transmis aux générations futures.

TABLEAU 13 : FONDS DE PENSION - EVOLUTION

Fonds Pensions				
Solde au	Uniquement Pensions du passé	Utilisation Pensions	Avec Cotisation de responsabilisation	Utilisation Cotisation de responsabilisation
31/12/2010	€ 95.579.844,93			
31/12/2011	€ 58.486.131,93	€ 37.093.713,00		
31/12/2012	€ 24.586.131,93	€ 33.900.000,00		
Dotation 2013	€ 150.000.000,00			
31/12/2013	€ 137.986.131,93	€ 33.100.000,00		€ 3.500.000,00
31/12/2014	€ 106.986.131,93	€ 31.000.000,00	€ 91.060.905,93	€ 15.925.226,00
31/12/2015	€ 76.986.131,93	€ 30.000.000,00	€ 60.940.905,93	€ 120.000,00
31/12/2016	€ 48.286.131,93	€ 28.700.000,00	€ 32.240.905,93	€ -
31/12/2017	€ 20.786.131,93	€ 27.500.000,00	€ 4.740.905,93	€ -
Dotation 2018	€ 100.000.000,00	anticipée par l'utilisation pour Cotisation de responsabilisation		
31/12/2018	€ 96.186.131,93	€ 24.600.000,00	€ 80.140.905,93	€ -
31/12/2019	€ 72.686.131,93	€ 23.500.000,00	€ 56.640.905,93	€ -
31/12/2020	€ 50.886.131,93	€ 21.800.000,00	€ 34.840.905,93	€ -
31/12/2021	€ 30.686.131,93	€ 20.200.000,00	€ 14.640.905,93	€ -
31/12/2022	€ 11.986.131,93	€ 18.700.000,00	€ -4.059.094,07	€ -
31/12/2023	€ -5.313.868,07	€ 17.300.000,00	€ -21.359.094,07	€ -
31/12/2024	€ -21.313.868,07	€ 16.000.000,00	€ -37.359.094,07	€ -
31/12/2025	€ -36.113.868,07	€ 14.800.000,00	€ -52.159.094,07	€ -

### 3.3. LE FONDS DES COMMUNES

A nouveau, le Collège justifie son budget en insistant sur le Fonds des Communes, à hauteur de 130,8 millions d'euros selon le bourgmestre. Il est vrai que le Fonds des Communes diminue encore par rapport à 2015. L'effet cliquet, prévu finalement pour 2017, signifie que 2016 serait la dernière année où ce Fonds des Communes est en baisse. **Espérons que l'augmentation de la participation régionale aux finances de la Ville permettra de diminuer les emprunts et réaugmenter les réserves de la Ville de Liège.**

TABLEAU 14 : FONDS DES COMMUNES

	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016
Fonds des Communes	131.190.080	129.474.592	129.051.303

## CONCLUSION

Au vu des différents développements ci-dessus, nous dénonçons **le manque d'ambition du Collège. Insuffler une nouvelle énergie à la Ville ne sera donc pas pour tout de suite et nous le déplorons.** Ce budget, étriqué et tristounet, laisse notre belle ville de Liège s'endormir ! Il est pourtant de leur devoir de la réveiller.

Le groupe MR et moi-même, en notre qualité de membres actifs du conseil communal, continuerons de donner des pistes d'action au Collège pour que celui-ci agisse enfin et pour, au final, que les finances communales 2017 se portent mieux.

Premièrement, nous ne cesserons de répéter qu'il est nécessaire pour la Ville de s'atteler à un zéro base budgétin pour rendre plus claire la situation et aplanir les dépenses.

Ensuite, un état des lieux de la situation financière de la Ville de Liège est absolument indispensable, car il est impossible de construire quelque chose de solide sur du sable. Le budget de la Ville de Liège doit être honnête, ne pas jouer à cache-cache (emprunts, réserves, surestimation des recettes,...) pour être à l'équilibre. On a l'impression que tout cela est entouré de fumigènes.

Nous regrettons, et ce de manière globale, le manque d'informations données au conseil communal, quelles que soient les matières.



## BUDGET 2016 DE LA POLICE LOCALE DE LIEGE

On pourrait conclure, après l'examen du budget 2016 de la Police locale de Liège, et en se limitant à l'extraordinaire, qu'il s'agit d'un bon cru. En effet, celui-ci contient de nombreux postes de financement, certes couverts par l'emprunt, mais incontestablement intéressants et le plus souvent indispensables.

Il en va ainsi de la construction pour un montant de 3.449.881,80 euros de deux commissariats, l'un à Ste-Walburge, l'autre à Ste-Marguerite, à l'angle des rues Agimont et Hocheporte, participant ainsi à la création d'un pôle communal de service, mais aussi la rénovation d'autres infrastructures, 250.000 euros pour Avroy, 120.000 euros pour l'accueil à l'Hôtel de Police.

Par ailleurs, les Libéraux soutiendront, sans réserve, les indispensables investissements dans les matières telles la sécurisation, le matériel d'exploitation et de sécurité des policiers, comme ils ont soutenu, en 2015, le budget de 395.000 euros présenté en urgence.

Sont prévus :

236.260 euros	Rénover le parc radio
170.000 euros	Maintenance du parc de caméras
50.000 euros	Achat de gilets pare-balle
10.000 euros	Achat de boucliers de maintien de l'ordre
122.441,28 euros	Protections complémentaires de maintien de l'ordre et, accessoirement, de masques à gaz
75.000 euros	Achat et placement de six nouvelles caméras
30.000 euros	Achat de caméras mobiles (répondant à une de nos suggestions maintes fois répétées.)

A contrario, lorsque l'on examine l'ordinaire, le contraste est interpellant. Alors que le torchon brûle, celui-ci n'est qu'un copier-coller des exercices précédents et les propositions qu'il contient, pour le personnel, sont insuffisantes dans le contexte actuel d'insécurité terroriste, même si la peur s'estompe chez nos concitoyens.

Depuis des années, les Libéraux réclament avec insistance, à chaque présentation d'un budget ou d'un compte, le respect de la norme fixée par la KUL lors de la réforme des polices, c'est-à-dire 1.163 ETP, qui représente aussi le cadre retenu par notre Conseil communal.

Prétendre que nous avons été suivis serait un euphémisme. En 2014, le budget avait été élaboré sur bas d'un cadre de 1.144 ETP, en 2015, de 1.022 ETP, en 2016, sur une hypothèse de 1.034 ETP.

Nous verrons, dans quelques instants, que les choix qui furent retenus ne furent pas innocents ni sans conséquence sur le budget qui nous est présenté pour 2016. Actuellement, rien n'indique un changement de cap significatif dans les prochains mois.

C'est donc avec inquiétude que nous constatons qu'en 2016, malgré la décision du Collège de recruter 10ETP et recourir à la mise à disposition temporaire de la Zone de Police de 5 ETP venant de la Police Fédérale, il manquera, pour être pleinement opérationnelle, suivant la page de garde du budget, 79 ETP, suivant les commentaires annexés au document, 48 ETP. Plus inquiétant encore, cette prévision ne tient pas compte des mises à la pension, en moyenne 40 à 50 policiers, des congés maladie ou des absences justifiées par un accident de travail. Moins d'hommes pour remplir des missions plus exigeantes signifie des prestations hebdomadaires plus longues, or dans le plan comptable, les moyens financiers dégagés en 2016 pour financer les heures de week-end, les services ininterrompus pendant 24h, les heures de nuit de 19h à 22h et de 22h à 16h restent, comme en 2015, plafonnés à 6.040.568,2 euros.

Aujourd'hui, personne ne peut prédire le temps que durera la menace 3, par contre chacun sait que le retour à la normale n'est pas pour demain. Une présence policière sur le terrain s'avérera toujours nécessaire. Les prestations des forces de l'ordre, seront plus longues et plus exigeantes, mettant à mal leur résistance physique et psychologique.

Devrons-nous, un jour, par manque de moyens humains, par manque de prévoyance, baisser notre garde et laisser le champ libre aux cellules dormantes ? C'est là le défi que ce budget ne relève pas.

Par ailleurs, les missions exigées par la vie dans les quartiers et la prise en charge de délits quotidiens nécessitera aussi la présence d'une police de proximité. Va-t-on, en mettant un maximum de policiers avec des missions antiterroristes, laisser en jachère notamment la lutte contre la malpropreté, contre le marché des drogues et le stationnement illicite ?

Enfin, si la zone de Police verse à la Ville un montant de 153.857 euros inscrit en dépenses exercices antérieurs pour le personnel détaché (salaires de décembre 2015) et à l'exercice propre en dépenses ordinaires de fonctionnement, un montant de 105.068 euros pour compenser la mise à disposition en 2016 du personnel de nettoyage et 710.019,08 euros pour le personnel détaché, elle transfère à la Ville, en ponctionnant ses réserves, un montant de 2.000.000 d'euros en guise de restitution partielle de ses bonis antérieurs.

## BUDGET 2016 DU C.P.A.S. DE LA VILLE DE LIEGE

Le groupe MR a voté, ce jeudi 3 décembre 2015, contre le budget 2016 du CPAS DE Liège.

C'est avec une grande lassitude que nous avons pris connaissance de ce budget et de la note de politique générale qui l'accompagne. Lassitude de voir reporter, d'exercice budgétaire en exercice budgétaire un certain nombre de projets, certes ambitieux sur le fond mais peut-être trop ambitieux pour cette majorité puisqu'à l'heure de faire le bilan de l'année écoulée, on constate que ces intentions ambitieuses, qui sont surtout de pieuses intentions, en sont toujours au stade de projet.

Comme chaque année, le conseil communal commun qui s'est tenu hier soir, est l'occasion de faire le point sur les synergies opérées entre les deux institutions.

Et chaque année, c'est un nouvel effet d'annonce qui apparaît :

- en 2012 : on nous annonçait la commande d'un audit sur les synergies dont on n'a jamais vu la couleur (dans la note 2016 sur les synergies, on lit qu'elle a été réalisée mais qu'elle reste à mettre en œuvre...) !
- en 2015 : on annonce la rédaction d'un plan de convergences Ville-CPAS visant le rapprochement des services supports (informatique, personnel, finances, archives et bâtiment) des deux institutions : nous n'en avons jamais lu la moindre ligne.
- en 2016 : la panacée en termes de synergies semble être un logiciel GRH commun entre la ville et le CPAS. Certes c'est un début mais on est loin encore de la création d'une vraie cellule GRH commune entre les deux institutions. C'est surtout ici un vœu pieux que l'on doute voir réalisé en 2016 puisque la ville et le CPAS utilisent à ce jour deux suites bureautiques différentes (Open Office au CPAS et Windows à la Ville) et qu'une première étape consisterait à utiliser le même système.

Synergies en termes de **regroupement de services** ensuite : Certes, le déménagement du siège de la place Saint-Jacques dépendra de l'évolution des travaux à la Cité administrative. Certes, les services de travaux des deux institutions sont déjà regroupés rue de Namur mais, d'après les retours que nous avons reçus, c'est à peine si les agents Ville savent qui sont leurs nouveaux voisins. Alors comment imaginer qu'ils collaborent. Quand on le signale à l'autorité : la réaction est un mouvement d'épaule accompagné de ces mots : « vous avez déjà vu un ouvrier prêter ses outils vous ? ».

Et puis il y a la cellule SADA (service d'Aide aux Demandeurs d'Asile), déjà confrontée à une forte pression et cela ne va faire qu'augmenter puisque l'on sait que 65 à 70% des migrants provenant d'Irak, Syrie ou Afghanistan obtiendront le statut de réfugiés. Cette cellule est actuellement accueillie dans un bâtiment qui appartient à la Ville mais qui est dans un mauvais état sanitaire. Son déménagement est annoncé et reporté d'année en année. Cette année, c'est le bâtiment du CRIPEL (Centre régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège) qui est pressenti pour accueillir le SADA.

Enfin, nous pouvons également évoquer le service des archives et des déménagements actuellement situés dans un bâtiment rue du Plope, lui aussi dans un état de dégradation inquiétant et dont le déménagement (vers un bâtiment Ville situé rue de la Tonne) est reporté d'année en année.

En termes de **personnel** : 2015 était annoncée comme une année charnière puisque le CPAS allait être confronté aux conséquences de la réforme du chômage. Cette réforme allait générer un coût supplémentaire en termes de nombre de dossiers de Revenus d'intégration d'une part et en termes de charges de travail pour les agents d'autre part.

Le Fédéral s'était engagé à compenser la charge financière et a tenu sa promesse puisque le subside Droit à l'intégration sociale a augmenté de 500 000 € en 2014 et de 1.700.000 € en 2015 (320.000 à l'initial et 1.325.000 au CMB).

Quant à la charge de travail pour le personnel, on nous annonçait en 2015 une SOLIDARITE ACCRUE de la Ville vers son CPAS qui, dans les chiffres, se traduisait par le transfert de 9 agents de la Ville vers le CPAS mais ce transfert s'est vu accompagné d'une diminution de la dotation communale d'un montant de 339.000€, correspondant au coût du salaire de ces agents. Donc au final, OPERATION totalement BLANCHE pour la Ville ...Où est l'accroissement de la solidarité et des synergies... ????

D'autres transferts devaient avoir lieu dans le courant de l'année 2015 puisque c'était 22 ETP supplémentaires qui étaient estimés nécessaires pour pouvoir continuer à assumer nos missions mais un appel a été lancé aux agents de la ville, appel auquel personne n'a répondu... !

Et en 2016 : Certes, la dotation communale augmente d'1.93% par rapport à 2015 mais cela ne représente qu'une augmentation de 0,55% par rapport à 2014 !

Quant aux actions, la note de Politique Générale nous chante à nouveau le même refrain d'une solidarité accrue de la Ville vers son CPAS mais en des termes tellement vagues et surtout, sans la moindre traduction budgétaire qu'il semble tout à fait légitime, sur base de l'expérience vécue en 2015, de douter de la concrétisation de ces pieuses intentions.

En effet, noyés dans les 124 mesures ( !!!) de la Note de Politique Générale, l'on nous parle une fois de *mobiliser 5 assistants sociaux à court terme via un effort conjoint de la ville et du CPAS* ; l'on nous dit plus loin *qu'un assistant social sera mobilisé en fonction du nombre de nouveaux dossiers d'aide sociale, en collaboration avec la ville* : Quelle collaboration ? Quel financement ? Quelles compensations : aucune traduction budgétaire n'est avancée.

Dans une autre mesure, on nous annonce *que la ville continuera à soutenir l'action sociale de son CPAS en maintenant ces mises à dispositions, voire même (termes ô combien hypothétique) en les amplifiant...* Et enfin, dans une dernière mesure on apprend que *la ville entend pérenniser la mise à disposition des 9 agents arrivés en 2015 et, s'il échet, en fonction de l'évolution de la charge de travaux, poursuivre cette dynamique.*

Donc, peut-être, éventuellement, s'il échet, la ville mettra à disposition quelques agents (et en tout cas, si il est répondu positivement à un appel qui serait éventuellement lancé)...

Alors, certes, la ville prend en charge la part CPAS de la cotisation de responsabilisation au travers d'un emprunt d'aide extraordinaire, comme elle le fait pour sa zone de police...

La seule mesure réellement concrète annoncée pour 2016 est le transfert du service du Maintien à Domicile vers l'intercommunale ISOSL.

Espérons cependant que la concrétisation de ce projet sera effective dans la mesure où l'autorisation du Ministre de Tutelle quant au transfert de l'agrément du service des Aides familiales du CPAS vers ISOSL n'a toujours pas été obtenue....Ne dit-on pas....rien ne sert de courir, il faut partir à point... !



Mais si le groupe MR regrette la précipitation dans laquelle l'opération a été mise en œuvre, sur le fond, nous la soutiendrons puisque cela fait des années et des années que nous réclamons une réflexion en la matière.

Pour conclure, rappelons qu'en 2010, la part de la dotation communale représentait 20% de l'ensemble des recettes de transfert du CPAS, le reste venant d'autres pouvoirs subsidiant. Cette quote-part n'a été qu'en diminuant pour atteindre, en 2015, 16%.

Le fonds de réserve ordinaire du CPAS n'a pu être préservé en 2015 que grâce à l'augmentation du subside fédéral « Droit à l'Intégration Sociale » et son solde se réduit, au budget 2016 à 560.000€.

Il sera alors temps pour la Ville de se rappeler que, selon la loi organique sur les CPAS (art. 106), lorsque le CPAS ne dispose pas de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses résultant de l'accomplissement de sa mission, il lui appartient de couvrir la différence...